

VOTRE BULLETIN D'INFORMATION  
N°49/ Juillet 2025



# CONTACT



# EAU DE MARTIGNY



**Chaque année, près de 300 analyses bactériologiques et 16 tests chimiques sont effectués afin de garantir une eau de source de qualité irréprochable.**

L'eau des sources est surveillée 24h/24h grâce aux analyseurs branchés en ligne directement sur le réseau. Sa qualité peut varier, en fonction des événements météorologiques et saisonniers (fonte des neiges, fortes précipitations, orages...). Des analyses en continu permettent de caractériser l'eau et décider de son utilisation ou non.

En complément et selon un plan de prélèvement annuel, des échantillons sont analysés à fréquence régulière en laboratoire pour surveiller les contaminants bactériologiques et chimiques (pesticides, métaux lourds, PFAS...). Vous trouvez le suivi de ces résultats sur notre site.

[sinergy.ch/qualite](https://sinergy.ch/qualite)



## TAXE DE BASE DES EAUX PUVIALES

Le nouveau règlement communal de Martigny sur les eaux à évacuer, entré en vigueur en 2024, inclut une composante « eaux pluviales » appliquée depuis le 1er janvier 2025. Cette taxe est calculée pour chaque bien-fonds selon les surfaces imperméables publiques et privées (toits, cours, places, chemins, routes...) raccordées au réseau public. Elle sera facturée en fin d'année par Sinergy pour le compte de la Commune de Martigny.

La taxe de base des eaux pluviales cumule les montants de la tranche forfaitaire et des tranches supplémentaires jusqu'à la surface imperméable totale à considérer. Vous trouverez dans les annexes du règlement communal, la table des tarifs appliqués.

[sinergy.ch/eauxusees](https://sinergy.ch/eauxusees)

## ECONOMISEZ L'EAU POTABLE

Comme toutes nos ressources naturelles, l'eau potable est une denrée précieuse à économiser et dont il faut profiter à sa juste valeur.

# UNE ÉLECTRICITÉ 100% RENOUVELABLE

En 2024, Sinergy a livré un total de **99'706'043 kWh** d'origine **100% renouvelable et suisse**. L'énergie hydraulique représente la majeure partie de notre approvisionnement, complété par des énergies renouvelables (solaire) ou au bénéfice de mesures d'encouragement (hydraulique, solaire, éolienne ou biomasse).



En 2024, la répartition  
était la suivante :



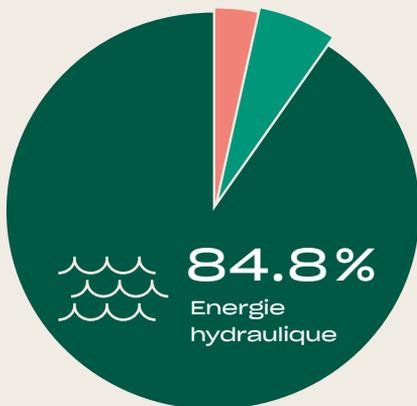
**8.6%**

Energie  
photovoltaïque



**6.6%**

Courant au bénéfice  
de mesures  
d'encouragement



**0%**

Energie  
nucléaire



**0%**

Agents énergétiques  
fossiles



**0%**

Déchets



**0%**

Agents énergétiques  
non vérifiables

# MOBILITÉ : GESTION DE CHARGE DYNAMIQUE

L'Ordonnance cantonale sur l'Énergie (OcEne) est entrée en vigueur le 1er janvier 2025, au niveau valaisan. L'article 46 de cette ordonnance impose de nouvelles exigences concernant l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques.

Afin de clarifier les implications de cette disposition, Sinergy a élaboré une directive à l'attention des maîtres d'ouvrage, installateurs et propriétaires de bâtiments, disponible sur notre site sous la rubriques « Bornes parkings collectifs ».

## OBLIGATION DE GESTION DE CHARGE DYNAMIQUE

Dans les cas où plus d'une borne de recharge pourrait être installée sur un même point de raccordement électrique, une gestion de charge dynamique est obligatoire dès la première borne. Ce système permet de réguler la puissance délivrée aux bornes, afin d'optimiser l'utilisation de la capacité disponible, d'éviter les surcharges et de permettre une extension évolutive du nombre de bornes.

## QUI EST CONCERNÉ ?

Cette obligation s'applique à toute nouvelle installation de borne de recharge dans les habitations avec plus d'un logement, ainsi que dans les sites commerciaux ou industriels disposant de plus de deux places de stationnement. Certaines exceptions peuvent être accordées.

## À PRENDRE EN COMPTE

La mise en place d'un système de gestion de charge doit être envisagée de manière globale. Elle nécessite une réflexion sur les besoins du parking à moyen et long terme, ainsi que d'uniformiser le matériel installé, avec l'adoption d'un seul modèle de borne.

Nos spécialistes se tiennent à votre disposition pour répondre à vos questions [mobilite@sinergy.ch](mailto:mobilite@sinergy.ch)

[sinergy.ch/mobilite](https://sinergy.ch/mobilite)



# CHF 5'000.- DE BONS À GAGNER !

Simplifiez-vous la vie en optant pour la facture par e-mail et participez au tirage au sort de 50 bons d'achat d'une valeur totale de CHF 5'000.-, valables auprès des commerces locaux indépendants.

## SIMPLE À ACTIVER

Pour activer la facture par e-mail et participer automatiquement au tirage au sort, il vous suffit de nous communiquer votre adresse e-mail (qui ne sera ni transmise, ni échangée), ainsi que votre numéro de client, à [info@sinergy.ch](mailto:info@sinergy.ch)

[sinergy.ch/factureonline](https://sinergy.ch/factureonline)

Concours ouvert aux client.e.s de Sinergy, qui s'inscrivent pour la facture par e-mail d'ici au 30 septembre 2025.



## Concours Foire du Valais 2025

Retrouvez Sinergy du 26 septembre au 5 octobre à l'espace Innothèque et sur le stand bli bla blo de net+.

Gagnez vos entrées en déposant d'ici au 31 août, ce bulletin dans l'urne à notre espace-clients. A gagner : 50x 2 billets d'entrée



Madame

Monsieur

Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

NPA/ Localité \_\_\_\_\_ Rue \_\_\_\_\_

E-mail \_\_\_\_\_

Tél. mobile \_\_\_\_\_

Date de naissance \_\_\_\_\_

Conditions de participation : ce concours gratuit et sans obligation d'achat est ouvert à toute personne de 18 ans révolus. Sont toutefois exclues d'une participation les personnes travaillant chez Sinergy, ainsi que les membres de leur famille vivant sous le même toit. Tirage au sort le 1er septembre 2025.



## LE MULTIMÉDIA BIEN D'ICI

Chez Sinergy, nous vous offrons la technologie multimédia la plus avancée et le suivi le plus minutieux, pour que vous puissiez vous connecter sans soucis à tout ce qui compte pour vous. En choisissant les solutions bli bla blo de netplus, disponibles sur notre propre réseau fibré, vous accédez aux vitesses Internet les plus élevées jusqu'à 10 Gbit/s et aux services les plus pointus, tout en conservant la liberté de vivre à votre rythme.

Surfez, téléphonez et profitez de contenus riches à votre guise grâce aux produits bli bla blo ou business! de net+ distribués par Sinergy à Martigny, Martigny-Combe, Vernayaz, Fully et Bovernier.

De plus pas de mauvaise surprise, car avec Sinergy, tout est compris dans votre abonnement. Pas de frais d'activation, ni pour l'installation à domicile de votre modem et box TV, réalisée gratuitement par nos techniciens. Notre service-clients basé à Martigny est également à votre disposition 7j/7 par téléphone ou à votre domicile si nécessaire, le tout sans frais supplémentaires.

Alors n'attendez plus et profitez, vous aussi du multimédia bien d'ici !

[sinergy.ch/multimedia](https://sinergy.ch/multimedia)

**SINERGY COMMERCE SA**  
**RUE DU COLLÈGE 7**  
**1920 MARTIGNY**

**+41 (0) 27 564 25 00**  
**INFO@SINERGY.CH**  
**SINERGY.CH**

